

## LES EMPLOYÉS D'AGENCES DE PLACEMENT TEMPORAIRE OBTIENNENT DE NOUVEAUX DROITS

*Le gouvernement McGuinty agit pour réduire la pauvreté et protéger les employés*

**NOUVELLES**

Le 4 mai 2009

Le gouvernement de l'Ontario a adopté une loi pour que les employés d'agences de placement temporaire soient traités équitablement et aient de meilleures possibilités d'accéder à un emploi stable.

La *Loi modifiant la Loi de 2000 sur les normes d'emploi en ce qui concerne les agences de placement temporaire et certaines autres questions* a été adoptée aujourd'hui et entrera en vigueur six mois après avoir reçu la sanction royale.

La Loi va aider les employés d'agences de placement temporaire à faible revenu à jouir d'un traitement plus équitable en :

- s'assurant qu'ils ne soient pas injustement empêchés d'accéder à un poste permanent lorsqu'un employeur veut les engager des agences;
- interdisant aux agences de placement temporaire d'imposer des frais à des employés pour les aider, entre autres, à rédiger un curriculum vitæ ou à se préparer à une entrevue;
- garantissant que les employés auront l'information dont ils ont besoin au sujet de leurs affectations, dont les périodes de paie et la description des tâches;
- exigeant que les agences fournissent à leurs employés des renseignements sur leurs nouveaux droits en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*.

Le gouvernement va aussi proposer un règlement pour que les employés « pouvant choisir de travailler » aient le droit d'obtenir un préavis de licenciement et une indemnité de cessation d'emploi.

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario est conçue pour renforcer l'économie en créant plus de possibilités pour toutes les familles à faible revenu et leurs enfants. Elle a pour objectif de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 pour 100 en cinq ans, pour ainsi éliminer la pauvreté chez 90 000 enfants.

### CITATION

« Ce n'est qu'une question d'équité que les employés des agences de placement temporaire soient traités de la même façon que d'autres employés. En supprimant certaines barrières à un emploi permanent, nous aidons les gens à réaliser leur plein potentiel et ouvrons la voie à des possibilités pour bien des personnes. »

- Peter Fonseca, ministre du Travail

« Nous franchissons un autre pas dans la mise en œuvre de notre Stratégie de réduction de la pauvreté. Le fait d'assurer le traitement équitable des travailleuses et travailleurs temporaires augmente les possibilités qui sont offertes à eux et à leur famille et renforce l'économie. »

- Deb Matthews, ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse.

## FAITS EN BREF

- Plus de 700 000 personnes en Ontario ont un emploi temporaire. Un grand nombre d'entre elles ont cet emploi par l'intermédiaire d'une agence de placement temporaire.
- Il y a actuellement environ 1 000 agences de placement temporaire en Ontario.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur [les normes d'emploi qui vous concernent](#)

Pour en savoir plus sur la [Stratégie de réduction de la pauvreté](#) de l'Ontario

---

Susan McConnell, Bureau du ministre, 416 326-7710  
Jackie Rancourt, Direction des communications, 416 326-1407

**ontario.ca/nouvelles-travail**  
*Available in English*